



## Information brève sur la commune N° 01

Verrières,  
le 19 mars 2017

### **A partir du 28 mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent dans le département de l'Aube.**

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte nationale d'identité (CNI) que les renouvellements, même dans le cas de perte ou de vol de titre.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la CNI, dont le format demeure inchangé et qui reste gratuite, sauf cas de perte ou vol.

La demande de CNI est effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeport, par une instruction sécurisée et unifiée.

#### **Ma demande de CNI se simplifie :**

Je peux faire ma pré-demande en ligne de n'importe où et grâce à un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il me faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> : saisie de mon état civil et de mon adresse.

Cette pré-demande en ligne remplace le dossier papier qui continuera cependant d'être accepté.

- Un numéro de pré-demande m'est attribué,
- Je rassemble mes pièces justificatives,
- Je m'adresse à la mairie d'une des 13 communes équipées dans l'Aube, à savoir, en proximité de VERRIERES :  
Creney-près-Troyes, La Chapelle St Luc, Saint-Julien Les Villas, Sainte-Savine, Troyes (Hôtel de Ville, maison de quartier des Chartreux, maison de quartier des Marots)
- Je vérifie si un rendez-vous est nécessaire ou pas au préalable.
- Je me présente au guichet de cette mairie avec mon numéro de pré-demande en lignes et les pièces justificatives pour déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

**Le secrétariat de VERRIERES n'acceptera plus les demandes de carte nationale d'identité papier après le samedi 25 mars 2017.**